



## ***Déclaration FNEC FP-FO au CAEN du 20 juin 2023***

**Madame la présidente de région, Monsieur le Recteur,  
Mesdames et Messieurs les membres du CAEN,**

Ce CAEN se tient quelques jours après un CSA ministériel ou l'ensemble des organisations syndicales (FSU, UNSA Éducation, FNEC FP-FO, Sgen CFDT, Cgt educ-action, Snalc, Sud éducation) ont claqué la porte en dénonçant le choix fait par le ministère de refuser de mettre au vote les textes Pacte (introduction d'une part fonctionnelle de l'ISOE/ISAE) en dépit de leur demande unanime.

Le Pacte qui va venir impacter directement les écoles et les établissements scolaires, et va inévitablement toucher à leurs fonctionnements et à l'organisation des services, est un dispositif qui ne répond en rien aux attentes des collègues. Loin de contribuer à la revalorisation attendue par toutes et tous, il va conduire à un alourdissement de la charge de travail des personnels alors que la majorité est déjà en état d'épuisement avancé.

Le Pacte va aussi considérablement dégrader le fonctionnement des écoles et des EPLE et fragiliser les collectifs de travail par une mise en concurrence des personnels.

Le pacte ne réglera pas les difficultés de remplacement dans les écoles et les établissements, difficultés qui dégradent fortement les conditions de scolarisation des élèves et dont la cause profonde est la suppression de postes dans l'Éducation Nationale mais aussi la difficulté de recruter des personnels enseignants.

D'ores et déjà, dans des écoles et établissements de plus en plus nombreux, les personnels se réunissent avec leurs syndicats et constatent que le « pacte » ne répond en rien à leurs revendications, qu'il s'agisse des salaires, des missions, des conditions de travail. Ils prennent donc position pour dire : le « pacte », comme la réforme des retraites, nous n'en voulons pas ! Nous voulons une véritable augmentation de salaire sans contrepartie, et le respect de nos statuts !

Jeudi 15 juin, le ministre Ndiaye et la Secrétaire d'État à la Jeunesse El Haïry ont reçu les organisations syndicales dans le cadre d'une réunion en vue de présenter le SNU nouvelle formule qui doit être généralisé via une intégration au temps scolaire en lycée dès la rentrée 2023.

Pour le ministre, cette nouvelle version doit « renforcer la culture de l'engagement dans notre société » et répondre aux grands défis de l'époque, à commencer par « la transition écologique ».

Dans ce cadre, il a exprimé sa volonté de fonder le dispositif sur « des principes simples » : un SNU ouvert à tous (élèves étrangers compris), un SNU fondé sur le « volontariat », un SNU qui s'articule avec ce qui est réalisé dans le cadre scolaire (notamment via l'EMC), un SNU qui répond aux problématiques actuelles (transition écologique, jeux olympiques, etc.).

La Secrétaire d'État a exposé ce « dispositif d'engagement volontaire » pour l'année 2023 – 2024 :

- Les jeunes qui le souhaitent pourront réaliser un « projet pédagogique autour de l'engagement » dans divers domaines en lien avec le socle commun (devoir de mémoire, transition écologique, sports...);
- Des séjours de cohésion de 12 jours en classe de seconde et de 1ère année de bac pro, sur temps scolaire, seront organisés durant le premier semestre sur la base des projets pédagogiques retenus au terme d'un appel à projets ;

- Ces séjours se dérouleront dans des centres de cohésion permanents où les élèves et les personnels les accompagnant seront accueillis par des encadrants (issus des corps en uniforme ou de l'éducation populaire, ou encore de l'éducation nationale)

En réponse à cette présentation, les organisations syndicales ont unanimement dénoncé ce dispositif.

Après avoir lu le communiqué commun des fédérations FNEC FP-FO, FSU, SGEN-CFDT, UNSA, FERCCGT, SNALC, SUD Éducation, des organisations de jeunesse VL, FIDL, MNL, et de la FCPE, déclarant que « nos élèves ont besoin d'école, pas de SNU ! », et revendiquant « l'abandon de la généralisation du SNU et de son déploiement sur le temps scolaire », la délégation FNEC FP-FO a rappelé sa ferme opposition au SNU que ce soit hors temps scolaire comme sur temps scolaire.

Pour la FNEC FP-FO, au moment où, dans tout le pays, des professeurs se mobilisent avec les parents d'élèves pour obtenir l'annulation des suppressions d'heures de cours et des fermetures de classes prévues à la rentrée 2023, l'annonce d'un SNU intégré au temps scolaire via des classes d'engagement pour les élèves de seconde relève de la provocation. En effet, tandis que le ministre Ndiaye supprime de 2000 postes à la rentrée, un rapport du sénat sur la généralisation du SNU estimait le 8 mars 2023 que « si l'on se fonde sur le coût par jeune prévu pour 2023, qui est de 2 187,5 euros, on obtient un coût total du SNU généralisé de 1,75 milliards d'euros » et considérait qu'il est « préférable de surseoir au projet de généralisation du séjour de cohésion ».

Pour rappel, la totalité des fédérations syndicales, avec la FCPE et les organisations lycéennes, revendiquent « le basculement de l'enveloppe budgétaire du SNU dans l'Éducation nationale, à la Jeunesse et aux Sports. »

Du point de vue des chefs d'établissement, l'organisation du SNU dans le cadre de projets pédagogiques au sein des établissements pose la question de la responsabilité des personnels de direction par rapport à l'organisation et au déroulement des séjours de cohésion, et la demande ministérielle de désigner des « référents SNU » dans le cadre du « pacte » ne fait qu'alourdir une charge de travail déjà excessive.

À plusieurs reprises, la Secrétaire d'État s'est félicité de la concertation et de « la qualité du dialogue permanent » avec les syndicats.

En réalité, et conformément à la méthode adoptée par le gouvernement pour réformer les retraites, le dialogue façon Ndiaye – El Haïry, c'est « cause toujours »... Ainsi, à peine la réunion était-elle terminée et la porte fermée que la Secrétaire d'État s'empressait d'annoncer la généralisation du SNU sur temps scolaire aux médias nationaux, ajoutant au passage, sans que cela ait été abordé durant la réunion, son souhait que la participation au SNU soit « davantage reconnue » dans Parcoursup... Pour le SNU, comme pour toutes les mesures prises par le gouvernement ces derniers mois (retraites, pacte enseignant...), la règle est donc la même : le passage en force à tous les niveaux, le 49.3 permanent

Par ailleurs, nous condamnons la confiscation des budgets précédemment alloués aux politiques pour la Jeunesse et l'Éducation populaire pour financer ce SNU. L'Éducation populaire est une conquête ouvrière essentielle !

Obligatoire ou pas, nous combattons le SNU et sa logique, à savoir : la remise en cause du cadre institutionnel de la laïcité et la neutralité du service public de l'instruction ; la dénaturation des missions historiques de l'Éducation populaire ; la déqualification et militarisation de la jeunesse ; la remise en cause de l'accès à l'instruction et à la culture ; la destruction des garanties collectives des salariés du public comme du privé.

La place des jeunes est à l'École pour accéder à l'instruction et à des qualifications, pour ensuite prétendre à un vrai travail, avec un vrai salaire.

Le SNU doit être abandonné.

La FNEC FP-FO ne laissera pas le président Macron et son gouvernement transformer nos lycées en lieux d'embrigadement de la jeunesse.

Je vous remercie de votre attention.